

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :
2022-237 *relatif à la démolition d'immeubles*

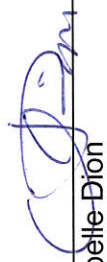
Avis est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que :

1. Lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2022-237 relatif à la démolition d'immeubles.

L'objectif du projet de règlement 2022-237 est de protéger les bâtiments patrimoniaux et les bâtiments donnant une valeur significative au périmètre urbain en gérant la démolition des immeubles. La Municipalité désire également s'assurer de la réutilisation du sol avant que les bâtiments ne soient démolis.

2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **8 novembre 2022 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
3. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures normales d'ouverture.
4. Que le projet de règlement numéro 2022-237 **ne contient pas** de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce **26 octobre 2022**.


Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis dans le journal local *La Voix Régionale* et en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 26 octobre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 octobre 2022


Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière